

Dans le Triangle Vert, entre Villebon-sur-Yvette et Saulx-les-Chartreux.

CULTIVER LA VILLE-ARCHIPEL

Et si l'on analysait l'urbain à partir de ses espaces agricoles et naturels ? Ceux-ci pourraient, à terme, devenir les nouvelles centralités des métropoles européennes. Effet de mode ou réelle nécessité, la valorisation de l'interface rural-urbain offrirait tout un panel de solutions contextualisées pour construire et structurer les métropoles de demain.

■ Lisière, interface, entre-ville... autant de concepts qui font les choux gras des paysagistes, urbanistes et architectes chargés de concevoir de nouvelles stratégies pour les métropoles. Moutls réseaux de villes et de régions tentent également, notamment en jouant les lobbies auprès de l'Union Européenne, de promouvoir le développement intégré de l'interface rural-urbain, à l'instar du réseau français Terres en villes ou du réseau des Régions périurbaines PURPLE.

Derrière l'apparence ludique et légère du sujet de la métropole-nature, préservant son agriculture et ses espaces naturels en les replaçant au centre du projet urbain, se cache un vrai sujet de société, que quelques frémissements politiques et réglementaires viennent confirmer. Au cœur de ces projets, une question récurrente : comment valoriser l'interface rural-urbain pour qu'il devienne l'armature durable, mais dynamique et évolutive, de la métropole ?

En France, en Allemagne, en Suisse, en Italie, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou en Chine, tout le monde planche sur l'avenir agricole et naturel des franges urbaines, invitées à se frayer un chemin jusque dans la ville-centre. L'Ile-de-France n'est pas en reste, du moins en ce qui concerne le nombre de conférences, colloques, séminaires, workshops, mais aussi projets de territoires et initiatives locales dédiés à l'interface rural-urbain : le cycle annuel co-organisé par l'Ecole nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée, le CAUE 77 et l'Institut Français d'ur-

banisme (IFU), la 28^e session des Ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine (lire aussi page 60), le projet de territoire « Oxygène » de Melun, la stratégie de préservation de l'agriculture publiée par l'EPA Plaine de France ou encore le Triangle Vert du Plateau du Hurepoix (Essonne). Un des avantages de la crise économique, diront certains, puisqu'elle a mis un coup d'arrêt à la spéculation foncière...

Renouveau du « pacte ville-campagne »

Ouvrant la session été 2010 des Ateliers de maîtrise d'œuvre urbaine intitulée « l'interface rural/urbain des grandes métropoles », le 29 avril à Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne), Pierre-André Périssol, président des Ateliers, insistait pourtant sur le caractère « profondément nouveau » de l'intérêt pour l'interface rural-urbain : ces cinquante dernières années, « ces deux espaces se sont développés l'un contre l'autre, le foncier agricole étant souvent la variable d'ajustement de l'extension urbaine ». C'est l'histoire de l'agglomération parisienne, qui, à partir de 1930, a vu de plus en plus de terrains agricoles et naturels se souder morphologiquement à la capitale, avant d'être progressivement fragmentés par la périurbanisation et les implantations d'équipements et infrastructures lourdes, puis remembrés en de grandes surfaces privilégiant les mono-cultures céréalières et l'uniformisation du paysage. Mais c'est aussi l'histoire des villes allemandes, qui, comme le rappelait Thomas Sieverts¹, se sont déve- →

Strasbourg passe « de la nature en ville à la ville en nature »

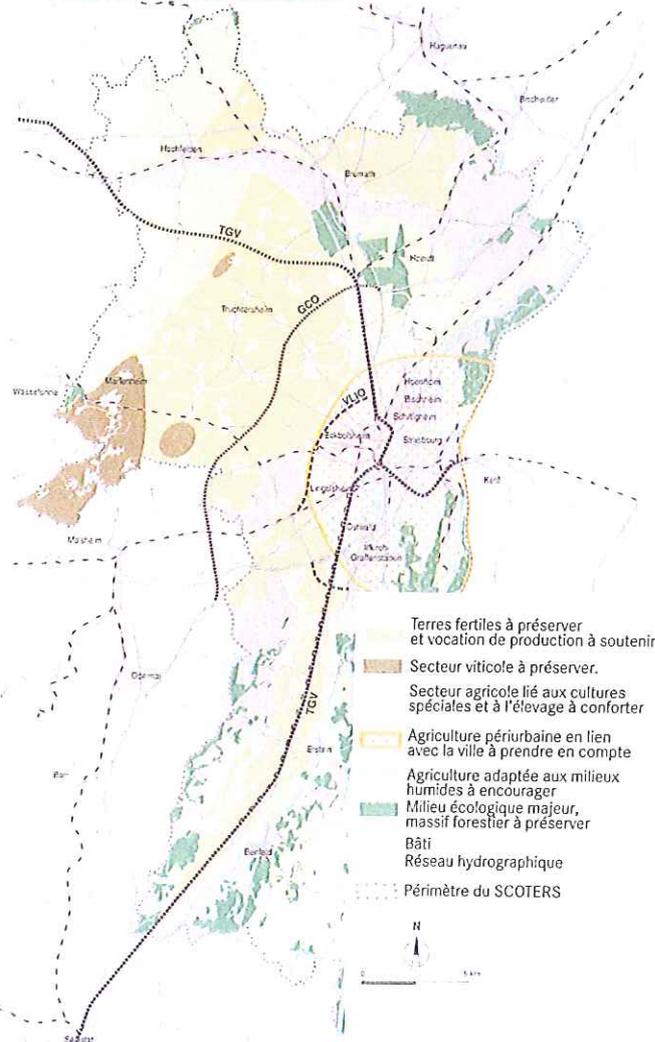
A Strasbourg, les élus et leurs équipes tentent de transcender le concept de « nature en ville », très en vogue ces dernières années, mais dont l'application paraît souvent dérisoire face aux enjeux véritables de l'extension et fragmentation urbaine: biodiversité mise à mal, imperméabilisation des sols et risques qui en découlent, bouleversement et homogénéisation des activités agricoles à proximité des agglomérations, impacts sur le paysage... Françoise Buffet, adjointe au maire en charge du développement durable, a profité de l'atelier « Hyper-ville et métropole-nature » organisé à l'occasion de la 15e Université d'été des urbanistes¹, pour revenir sur la démarche strasbourgeoise: « la vraie définition de la biodiversité (interactions entre espèces, mais aussi avec le milieu) invite à se demander comment s'inscrire dans la nature, plutôt que quelle nature je veux. C'est dans ce sens que nous avons construit la politique agricole de Strasbourg ». Après un an de discussions avec la Chambre d'agri-

culture, la Ville et la communauté urbaine se sont naturellement orientées vers « une agriculture très à proximité de la ville, une agriculture nourricière autour et dans les quartiers » inscrite dans les spécificités naturelles de ces espaces. Ainsi du futur parc naturel urbain de Koenigshofen, à cheval entre le secteur ouest de la ville et la commune voisine d'Eckbolsheim: sur les 700 hectares que compte ce parc, 300 hectares, autour de la Bruche, une rivière particulièrement capricieuse, demeurent des zones inondables où la nature est très présente; cet espace comprend également des prés, des espaces boisés, un étang et des jardins familiaux. C'est donc « naturellement » que des vergers et zones de maraîchage y seront aménagés avec les agriculteurs locaux, à proximité des logements. Strasbourg envisage dès à présent d'intégrer ces orientations dans un cahier des charges à destination des promoteurs.

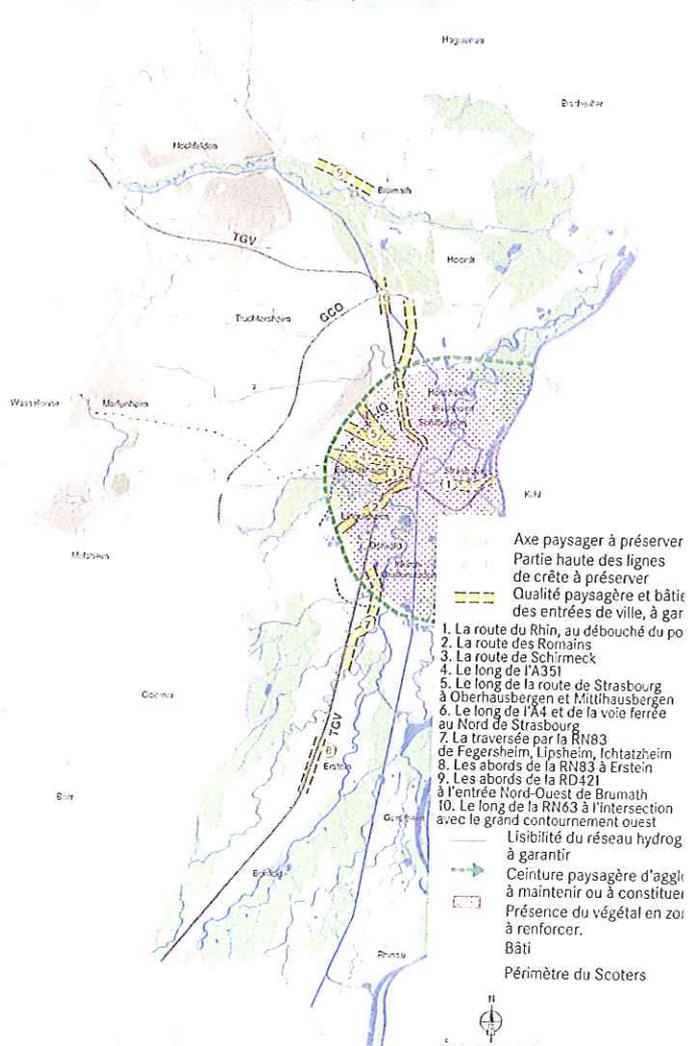
1. 25 au 27 août 2010, Strasbourg.

Extraits du Scoters (Scot de la région de Strasbourg).

Les vocations agricoles à affirmer



Les lignes de force du paysage à préserver





Munich déploie son « infrastructure verte »

A Munich, pourtant l'une des seules grandes villes allemandes à ne pas « se contracter », les délaissés de l'ancien aéroport de Messestadt-Riem (560 hectares) ont offert une occasion inespérée de qualification des franges nord de la ville. Les ambitions du projet sont variées : « définir clairement les frontières entre espaces construits et espaces ouverts » en s'inscrivant dans un projet de ceinture verte à l'échelle régionale, « établir des relations bénéfiques entre espaces construits et espaces ouverts », « développer une infrastructure verte multifonctionnelle » et, enfin, combiner la planification descendante et le « bottom-up ». Messestadt-Riem accueille désormais un tiers de logement, un tiers de bureaux et commerces et un tiers d'espaces verts (200 hectares), dont un vaste parc (Riemer Park) conçu par le paysagiste Gilles Vexlard et une forêt de 20 hectares

(Riemer Wald). Aujourd'hui, pour poursuivre la stratégie intitulée « les perspectives de Munich », il s'agit de réorienter les 6 000 hectares d'espaces agricoles pour les inscrire dans cette nouvelle zone-tampon. De nombreux projets sont évalués avec pour point de départ 150 jardins, l'accueil de maraîchers et des lots de terres agricoles accordés aux habitants de Munich. Mais pour qu'ils voient tous le jour et soient pérennisés, Stephan Pauleit, professeur en planification territoriale stratégique à l'Université technique de Munich, indique que ces projets agriurbains devront bénéficier d'une stabilisation juridique du statut des terres agricoles et des baux dont disposent les agriculteurs, avec peut-être « un retour à des approches plus autoritaires », car « beaucoup d'agriculteurs spéculent sur la cession de leurs terres ».

(suite de la page 40)

→ notamment l'arboriculture qui tend à disparaître d'Ile-de-France.

Certes, l'avenir de l'agriculture « périurbaine » dépendra de la réorientation de la Politique Agricole Commune (PAC) en 2013 et ne pourra s'orienter uniquement vers les cultures spécialisées. Mais cultiver l'interface rural-urbain permettrait de diversifier le secteur agricole, en accueillant les filières qui tendent à disparaître (élevage, cultures spécialisées, vergers...) ou se développent trop lentement au sein des aires urbaines (terres de maraîchage et d'horticulture, qui réapparaissent dans certaines aires urbaines, notamment en Ile-de-France).

A l'instar de certaines activités en cours de développement, telles que les circuits courts de commercialisation, les ventes directes, les cueillettes à la ferme, les Amap et autres marchés forains, les projets agriurbains sur les franges gagneraient alors une légitimité en offrant un nouveau type d'activités urbaines autour de l'agriculture de services et de loisirs, voire de l'« agro-tourisme », rassemblant le territoire diffus des métropoles autour de ces « nouveaux espaces publics de la ville-archipel ».

Préserver le foncier agricole ne suffit pas

Entre 1982 et 2003, l'Ile-de-France aurait perdu 14 500 hectares de terres agricoles et de prairies et 520 hectares de vergers, selon Jean-Marie Stéphan. Et Jean-Jacques Fournier, maire de Moissy-Cramayel et président du SAN de Sénart, de pointer la responsabilité de l'Etat. « La question de l'interface rural-urbain se pose aussi à l'intérieur de Moissy-Cramayel, dont 3 000 hectares sur les 12 000 que compte la ville sont détenus par l'Etat ». Le maire se verrait bien recréer les paysages agricoles typiques du Plateau de Brie, favoriser une agriculture « plus adaptée » que ces grandes exploitations céréalières... Selon lui, les « demandes intéressantes » d'éleveurs et d'agriculteurs souhaitant se lancer dans cette filière ne manqueraient pas, notamment l'offre très tentante d'un « Brie de Sénart »... Mais

ces requêtes se heurteraient systématiquement au manque d'instruments à disposition des élus locaux de ces territoires. Le coupable est connu : le « bail précaire » continuerait de placer les agriculteurs dans une perpétuelle insécurité, à laquelle beaucoup n'auraient d'autres réponses que l'attentisme. Didier Corman, agriculteur à Jossigny (Seine-et-Marne), résume la situation en ces termes : « il y a deux types d'exploitants en lisière de ville : ceux qui attendent l'expropriation et qui n'investissent plus et ceux qui cherchent à se battre en s'appuyant sur des portes ouvertes, des ventes à la ferme... ». La priorité, selon ce dernier, résiderait dans la transformation des baux précaires en baux définitifs.

Pourtant, certains experts étrangers, tels que Daniela Poli, à l'origine, avec Alberto Magnaghi, du parc agricole du Prato, insiste sur « la chance, en France, que représentent les instruments de politique foncière », tels que les SAFER, le droit de préemption ou les Périmètres péri-urbains de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels (PPEAN), et les outils de planification que sont les Schémas de cohérence territoriale (Scot), Plans locaux d'urbanisme (Plu) et, en Ile-de-France, un nouveau Sdrif qui valorise cette thématique en offrant divers outils devant favoriser sa mise en œuvre.

Ainsi du projet de territoire porté par l'association du Triangle Vert que dirige le paysagiste et délégué municipal de Marcoussis (Essonne) Thierry Laverne : initié en 2003 et lauréat du Grand prix de l'environnement en 2008, le projet a rassemblé cinq villes maraîchères du Sud de l'Essonne, situées sur une partie de l'ancien plateau du Hurepoix, afin de « favoriser le dialogue et les échanges entre acteurs du monde rural et du monde urbain », de concrétiser l'idée de « ville-archipel » et de requalifier ce paysage intermédiaire, en proie au mitage et à la fragmentation. Sa réussite, il la doit, en partie, aux instruments de la politique foncière sur lequel le projet a pu s'appuyer en sollicitant l'Agence régionale des espaces verts afin d'in- →

A MARNE-LA-VALLÉE, LA BIODIVERSITÉ FAIT SON NID

A l'origine de la ville nouvelle, les grands espaces naturels de l'est franciliens étaient appréhendés en termes paysagers. Avec le Grenelle et ses trames vertes et bleues, le territoire de Marne-la-Vallée prend une autre dimension : celle de réservoir de biodiversité.

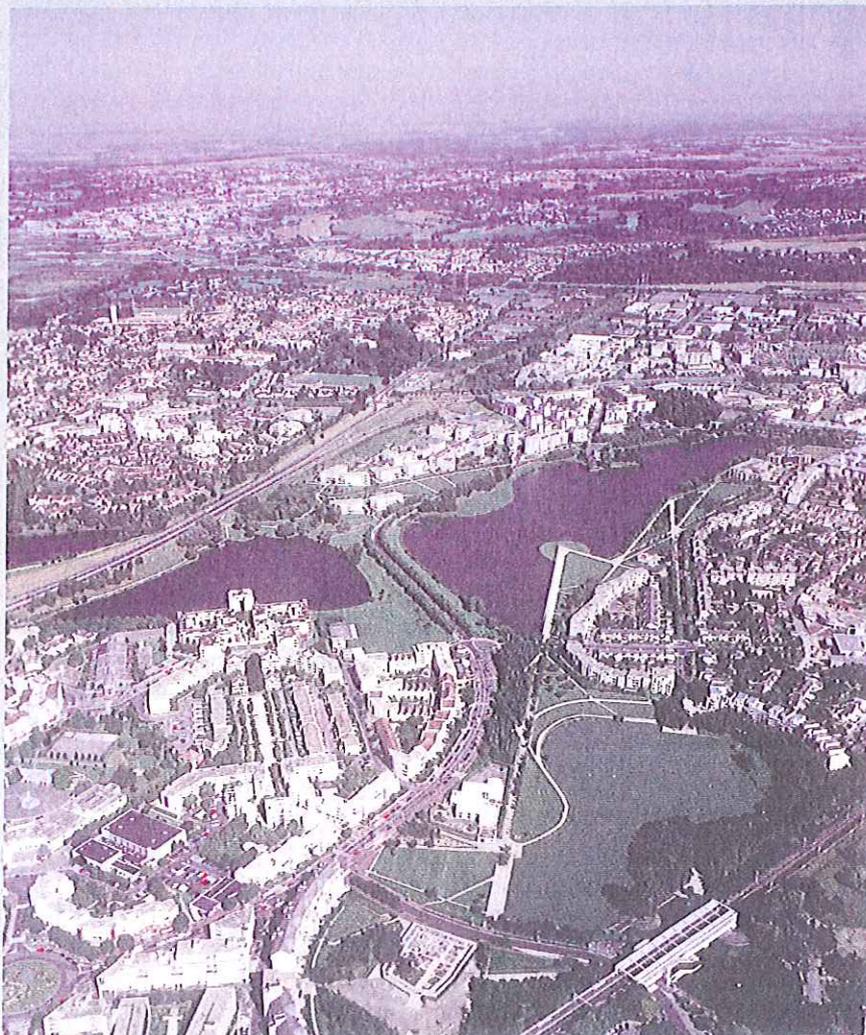
L'établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée, Epamarne/Epafrance, a fait appel au groupement « Les ENR/Biotope » pour définir des objectifs de maintien et/ou de développement de la biodiversité sur le territoire. Le but est d'arriver à élaborer une cartographie hiérarchisant les contraintes : en d'autres termes, différencier les zones à protéger de celles qui présentent un intérêt écologique moindre. Un diagnostic du territoire a été effectué, sous le volet environnemental. Marne-la-Vallée jouit d'une grande diversité de milieux naturels, de la Marne, ainsi que d'une topographie attractive. Néanmoins, les axes de circulation sont nombreux et la protection réglementaire en matière de patrimoine naturel « assez faible » selon Biotope. Des espèces rares et menacées y ont trouvé refuge, certaines même d'intérêt européen. Rien d'étonnant sur un sol occupé à plus de 45 % par les cultures, les bois et l'eau. Le bureau d'études a analysé chaque milieu naturel séparément. Une espèce type a été choisie dans chacun : un chevreuil en milieu forestier, un lapin de garenne dans les espaces ouverts, le crapaud en zone humide. Leurs modes de vie et déplacements ont été étudiés, dessinant des « cœurs de nature », concentrés de biodiversité, et des obstacles infranchissables sur le territoire. Biotope a attribué une note d'attractivité à chaque espace afin de hiérarchiser les zones en fonction de leur intérêt faunistique et floristique. La cartographie qui en découle atteint un niveau de précision étonnant.

L'étude devrait permettre dans un premier temps un accompagnement des projets portés par Epamarne/Epafrance, afin de diminuer leur impact sur la biodiversité. Il ne s'agit pas de « mettre sous cloche » des zones entières, souligne Claire Poinot, directrice générale de Biotope, mais de protéger les plus précieuses et de travailler sur la perméabilité des aménagements. En second lieu, la cartographie établie vise à guider la création de continuités écologiques

afin d'améliorer la capacité de dispersion des espèces sur le territoire à long terme. Une démarche similaire est menée à Disneyland® et Pascal Berteaud, directeur général de l'Epa, appelle à la mise en commun des travaux pour établir « ensemble » la trame verte de Marne-la-Vallée.

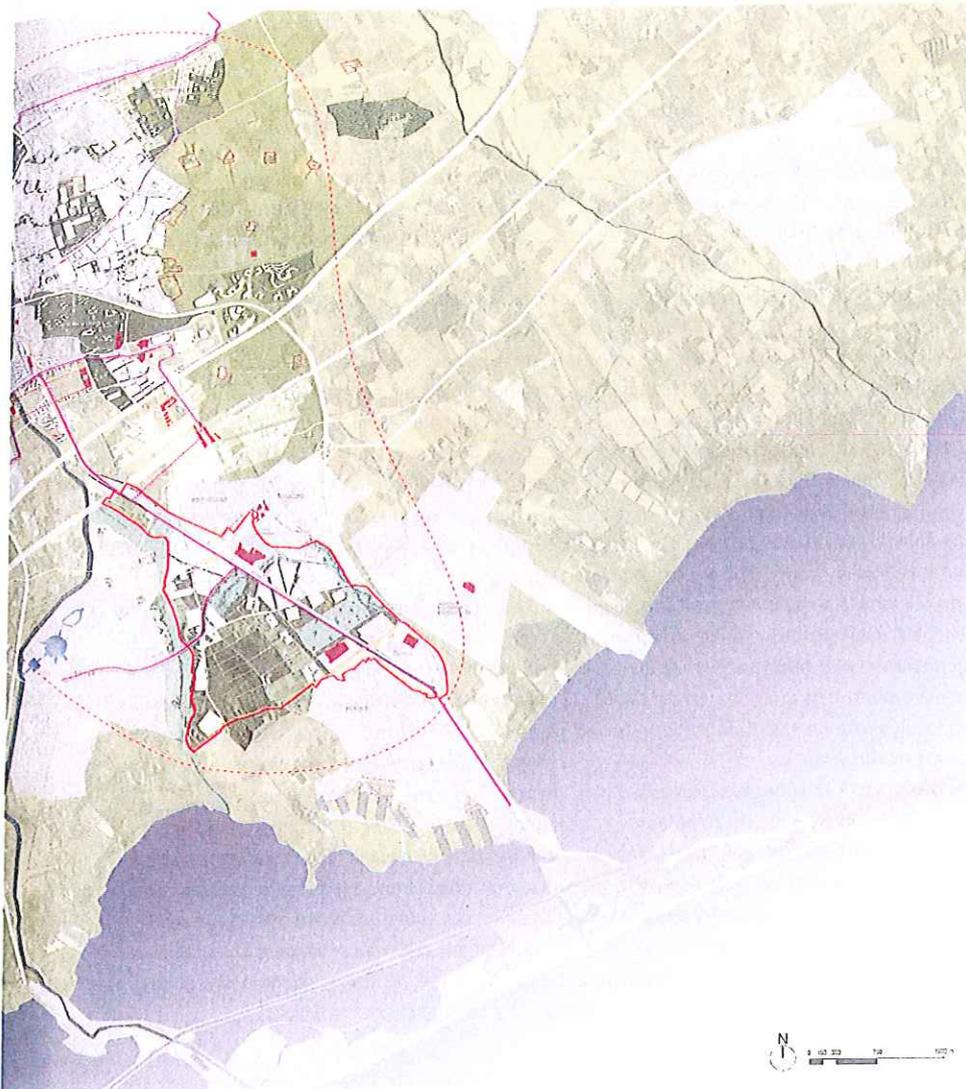
Constance Aspart

Le Parc du Mandinet à Lognes et Torcy.



© Epamarne / Photographie : Eric Morency

RETOUR À MONTPELLIER : LA LONGUE MARCHÉ VERS LA MER REGARDS & ÉVALUATIONS



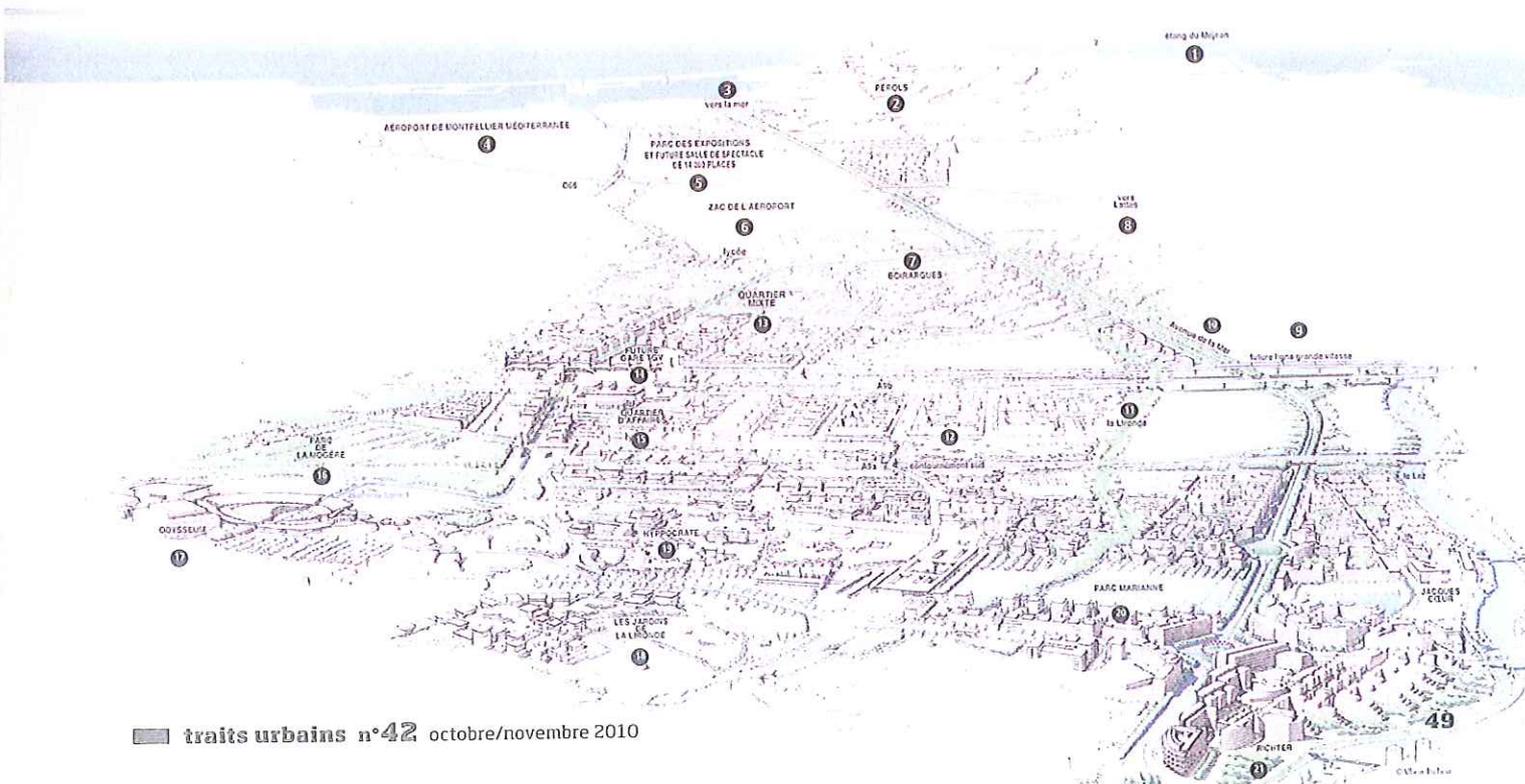
Périmètre de l'EcoCité « De Montpellier à la mer ».

Composition de l'EcoCité « De Montpellier à la mer ».

1. ETANG DE MÉJEAN
2. PÉROLS
3. VERS LA MER
4. AÉROPORT MONTPELLIER MÉDITERRANÉE
5. PARC DES EXPOSITIONS ET FUTURE SALLE DES SPECTACLES
6. ZAC DE L'AÉROPORT
7. BOIRARGUES
8. VERS LATTES
9. FUTURE LIGNE GRANDE VITESSE
10. AVENUE DE LA MER
11. LA LIRONDE
12. CONTOURNEMENT SUD
13. QUARTIER MIXTE
14. FUTURE GARE TGV
15. QUARTIER D'AFFAIRES
16. PARC DE LA MOGÈRE
17. ODYSSEUM
18. LES JARDINS DE LA LIRONDE
19. HYPOCRATE
20. PARC MARIANNE
21. RICHTER
22. HÔTEL DE VILLE

© Montpellier Agglomération

© Albert Jaubert



→rence territoriale) de Bernard Reichen, travail qui fut pour beaucoup dans le Grand Prix de l'urbanisme qui lui a été décerné en 2005. Montpellier Agglomération a de nouveau fait appel à son agence pour aménager la deuxième partie de la route de la Mer, étroitement liée aux valeurs définies dans le Scot. Ce projet « De Montpellier à la mer » a obtenu le label EcoCités attribué par le Meeddm (ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer). Couvrant les communes de Castelnau-le-Lez, Montpellier, Lattes et Pérols, l'EcoCité veut bousculer les schémas urbains classiques : « il s'agit », rappelle-t-on à l'Agglomération, « de modifier nos façons de penser et de produire les villes pour prendre en compte les trois piliers du développement durable : l'économie, l'environnement, et le social », à travers trois thématiques : l'eau et la biodiversité, le commerce, la mobilité et les déplacements. Les espaces naturels existants seront considérés comme les partenaires du développement d'une ville de services, densifiée et économe. « La ligne de tramway », commente Bernard Reichen, « va permettre le déclenchement d'un urbanisme d'un nouveau style avec une nouvelle façon d'occuper l'espace où le commun ne sera plus mono-fonction ». A partir de chaque station de tramway correspondant aux plus fortes implantations commerciales, l'urbain sera organisé en croisant commerce, habitat et activités tertiaires, non parallèlement à l'avenue de la Mer, mais perpendiculairement. L'urbaniste espère, « entre

le centre-ville et la mosaïque des villages languedociens, donner naissance à une densité raisonnée » en alternant les séquences de sites urbains et naturels, figures imposées par l'importance du facteur eau dans cette zone proche du littoral et sensible aux caprices du climat méditerranéen.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le projet en cours de définition vise à s'appuyer sur les ensembles réalisés par la grande distribution pour engager la mutation d'un territoire qui se caractérise par « une valeur économique importante et une valeur urbaine faible ». S'il dénonce cet urbanisme des années 1970 et surtout le « chaos des boîtes commerciales agglutinées le long des routes », Bernard Reichen estime qu'« aujourd'hui, le commerce, qui était devenu l'ennemi de la ville peut devenir un outil pour fabriquer de la ville ». Les sites commerciaux seraient ainsi capables d'intégrer des fonctions urbaines incluant plusieurs milliers de logements : une conception vertueuse de l'urbanisme commercial.

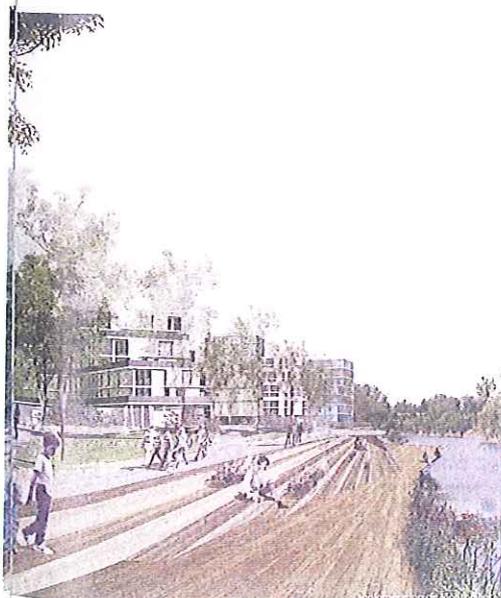
Jacques Ramon (Innovapresse / Montpellier)

Lire dans Traits urbains n° 5 (mars 2006) le dossier « Montpellier entre ville et territoire ».

Jacques Ferrier tisse La Mantilla sur Port Marianne

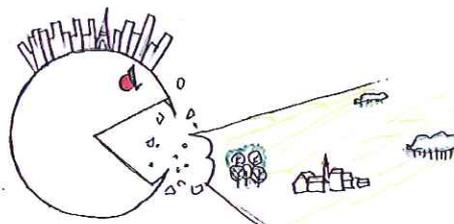
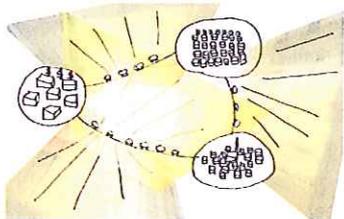
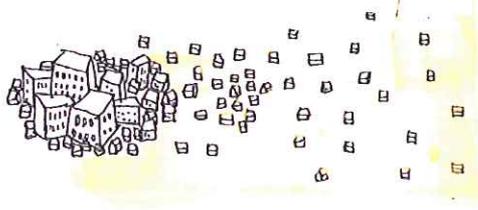
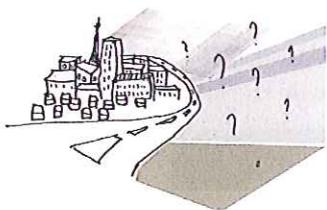
Associé au cabinet A+ de Montpellier, Jacques Ferrier a été choisi pour réaliser l'îlot H, dit La Mantilla, sur la Zac Jacques Cœur, dans le quartier de Port-Marianne. C'est le premier élément de l'avenue Raymond Dugrand qui doit relier Montpellier à la mer tout au long de la future troisième ligne du tramway. Sur 32 000 m², le projet offrira 364 logements (dont 65 logements sociaux et 102 logements étudiants) sur 19 200 m², un parking public, des commerces et des restaurants sur 6 150 m², une résidence étudiants sur 3 350 m² et 3 300 m² de bureaux. Promoteurs : Pragma et Bouygues Immobilier, pour une livraison en 2014. L'ensemble est conçu comme un paysage construit, cohérent et exemplaire de la ville à venir. Il s'organise autour d'un jardin intérieur, élément fédérateur du projet. Le jardin suspendu (à R+1) est accessible par trois escaliers monumentaux qui en font un espace collectif agréable, ouvert sur le bassin Jacques Cœur.

Limites et intensités des espaces d'extension urbaine potentielle dans le Document d'orientations générales du Scot.



ATELIERS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE CINQ PROJETS D'INTERFACE RURAL/URBAIN

Chaque fin d'été, les Ateliers de maîtrise d'œuvre urbaine s'emparent d'une thématique forte en Ile-de-France comme support aux réflexions d'étudiants de nationalités et de métiers différents, travaillant en équipes.



< Des constats partagés (ici représentés par l'équipe n°4) : un manque d'identité, une faible densité, peu de mixité fonctionnelle, l'étalement urbain.

« Après avoir tourné et retourné dans ce bourg sans âme, je tombe sur une ancienne ferme accolée à un petit lotissement flambant neuf. A l'arrière se dresse une drôle de montagne créant ainsi un collage insolite. Un chemin de terre s'y dirige. Je m'y engouffre. (...) Du haut de la butte, j'observe en contre-bas un paysage plat, où se juxtaposent sur la ligne d'horizon des champs en train d'être cultivés par d'énormes tracteurs, des voies rapides sur lesquelles se détachent les silhouettes de voitures et de camions en file indienne, des lotissements, des plates-formes logistiques, des châteaux d'eau, d'immenses antennes, des couloirs de lignes à haute tension, un autre merlon en construction et à mes pieds la carcasse d'un lapin mort. Pour la première fois se formalisent sous mes yeux tous les enjeux de l'atelier... ».

Ces mots de Camille Fayet, artiste associé à la 28^e édition des Ateliers de maîtrise d'œuvre urbaine (ex-« Ateliers d'été de Cergy »), illustrent bien les problématiques associées au thème de cette année : « l'interface rural/urbain des grandes métropoles : cas d'application à l'est du Grand Paris, en Seine-et-Marne ». Les Ateliers, fondés en 1982 par l'EPA de Cergy-Pontoise et aujourd'hui adossés à l'Aftrp (Agence foncière et technique de la région parisienne), ont achevé cette session le 24 septembre par le rendu du jury international, qui a souligné la richesse des projets (www.ateliers.org) et la dif-

ficulté du choix. C'est finalement le projet « Un plan T pour Sénart » (n° 5) proposant de passer d'une ville nouvelle à une « campagne nouvelle » avec la création éventuelle d'un EPA, Etablissement public d'agriculture, qui a remporté le premier prix. Les projets « Be Seine-et-Marne » (n°2) et « The Link of Convergence » (n°4) sont arrivés deuxième ex-æquo. Les projets « The Green after Tomorrow » (n°1) et « Sénharbor » (n°3) terminent ensemble sur la troisième marche du podium. Constituant d'après un membre du jury « la meilleure session [vue] depuis quelques années », chaque projet a eu le mérite d'accorder une valeur patrimoniale au paysage, comme cela était souhaité, tout en instaurant un équilibre entre les quatre points forts du sujet : interface, agriculture, biodiversité et développement durable. Les participants ont su s'approprier le territoire agricole en lui redonnant importance et identité. En revanche, le jury a regretté l'absence de questionnements liés à l'agriculture mondiale et le manque d'éléments chiffrés dans les projets exposés.

Du côté des participants, les échos sont également tout à fait enthousiastes, chacun soulignant la richesse d'une telle coopération « très intense tant au niveau du travail qu'au niveau humain ». Finalement, « gagner ne représente rien », puisqu'ils s'estiment « tous gagnants ». Le seul point négatif est à chercher du côté du devenir de leur réflexion : il s'avère « dom-→

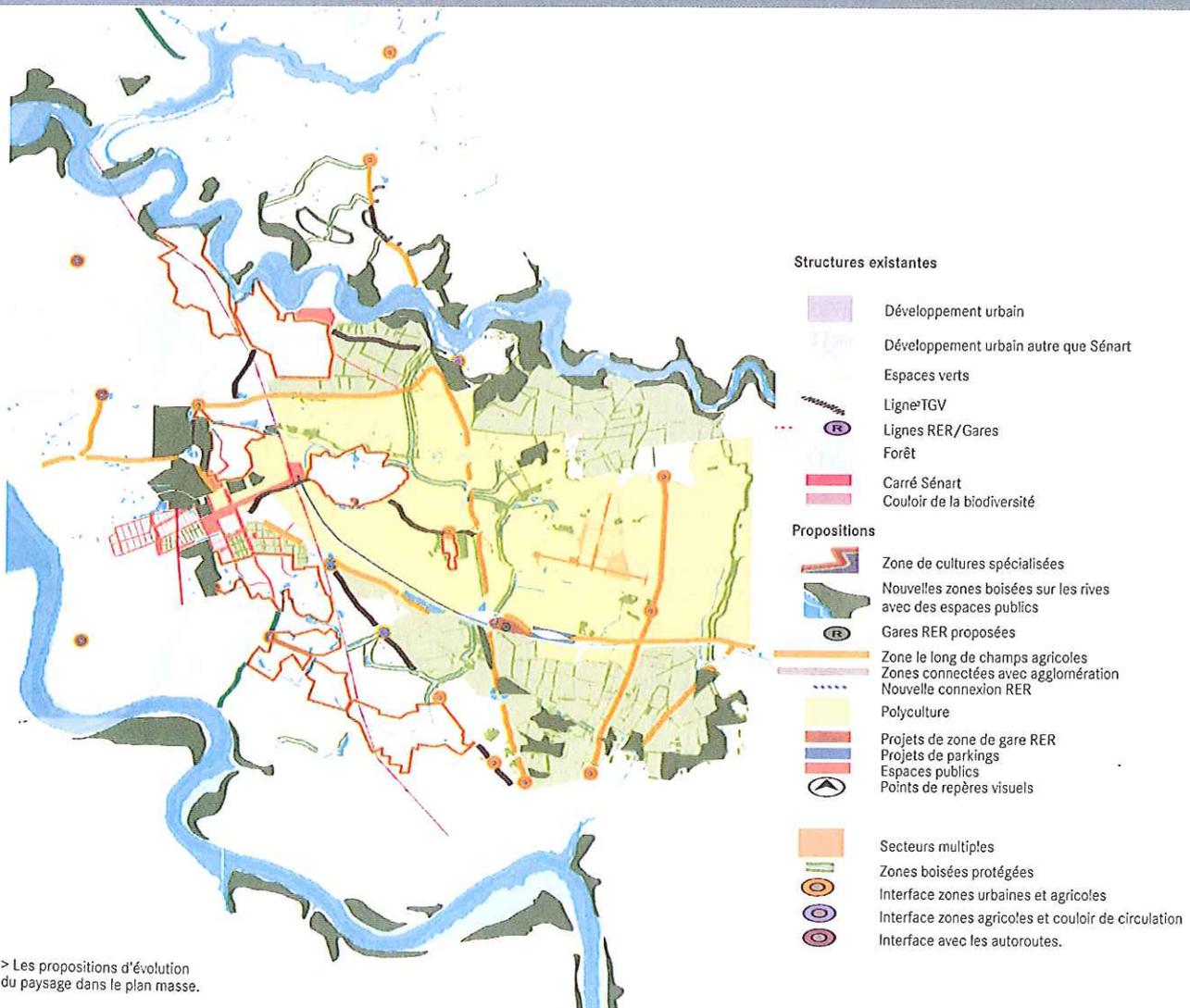
(suite page 64)

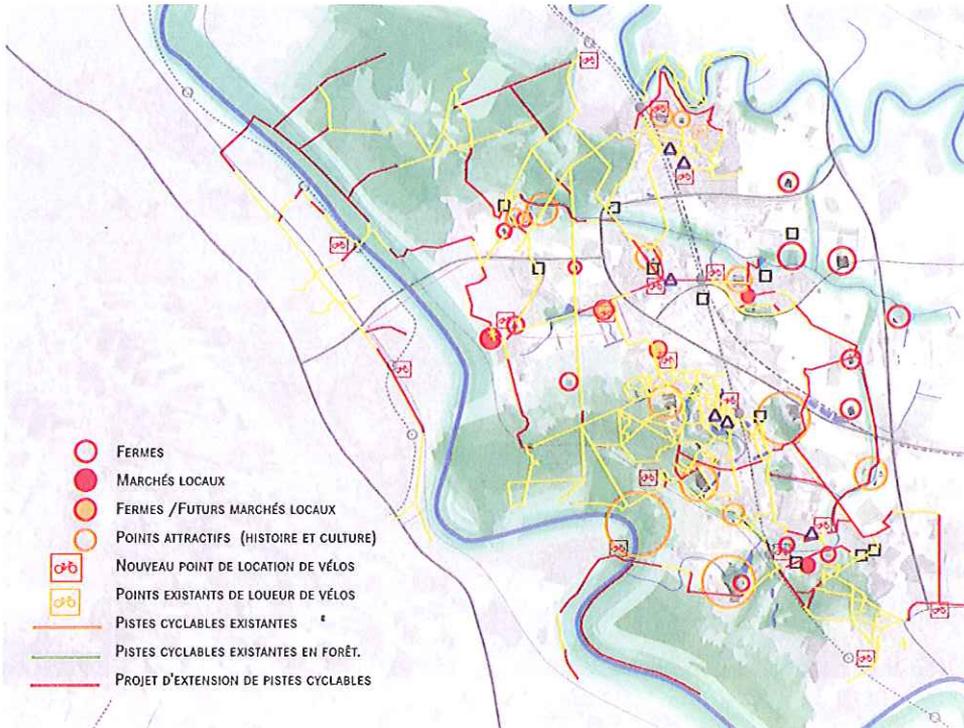
✓ LAURÉAT UN PLAN T POUR SÉNART

La forme ouverte du T, symbole de la fertile rencontre entre le Tigre et l'Euphrate en Mésopotamie, dessine une intersection matérialisant la rencontre urbain-rural. Mais il renvoie également à différents concepts comme : Tisser des liens, Transition, Transports, Tourisme... Outre ces considérations sémiologiques, le projet lauréat décline un vrai projet de territoire, basé sur le concept de « campagne nouvelle ». La démarche de partir de la trame verte du rural pour aller vers la ville a séduit le jury. Les propositions sont organisées selon trois objectifs : assurer l'intégration et la cohérence entre les échelles du territoire, préserver les ressources naturelles et favoriser la qualité environnementale et sanitaire de l'aménagement, promouvoir une vie sociale de proximité et confronter les dynamiques économiques. Le projet analyse finement les données agricoles et foncières du territoire pour cultiver le potentiel agricole en économisant les sols et pour illustrer la disproportion entre les réalités de la croissance et la disponibilité du foncier. Sont ainsi proposés un retour à la polyculture pour répondre à la totalité des besoins des Seine-

et-Marnais en fruits et légumes, et des solutions pour essayer d'absorber la croissance de la ville par une urbanisation diffuse dans des secteurs d'habitations individuelles existants.

La grande force du projet reste son plan masse, illustrant bien la volonté de mettre en place une évolution douce mais sûre du paysage. Trois zooms, avec des données concrètes, sont effectués pour montrer l'imbrication entre rural et urbain : le territoire rural du Carré Sénart, rendu hybride par l'ajout de nouvelles fonctions et orientations l'ouvrant sur l'extérieur ; le paysage ripsylve sur les bords de l'Yerres ; et les open-fields sur le plateau autour du pôle de Villaroche afin de mieux l'intégrer aux forces urbaines et rurales à l'œuvre. Finalement, le groupe conclut sur la possibilité de créer un EPA, c'est-à-dire un Etablissement Public d'Agriculture, faisant office d'autorité compétente pour fédérer les projets agricoles mis en œuvre et pour organiser l'intensification urbaine. Bonne idée pour le jury, mais alors « sans les lourdeurs de l'Etat... ».





< Mettre en réseau des zones de biodiversité et des zones urbaines en favorisant les transports publics.

^ THE GREEN AFTER TOMORROW

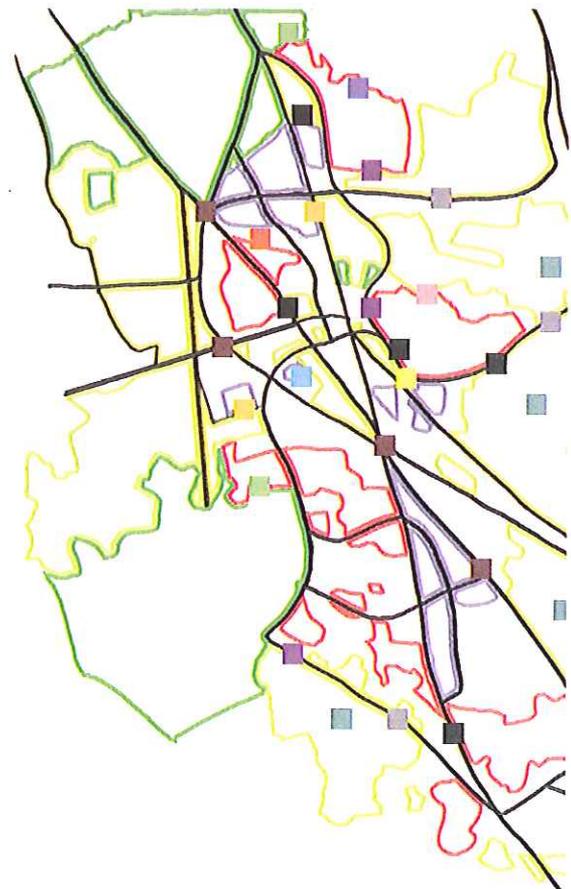
L'équipe, en s'appuyant sur un abondant travail cartographique, a choisi de développer cinq points : l'agriculture, la biodiversité, l'urbanisation, la connectivité et l'identité du territoire. Cinq entrées pour un projet axé sur le développement durable.

En premier lieu, une analyse foncière a permis à l'équipe d'identifier les terres agricoles détenues par l'Etat et par l'EPA : à court terme, les poches sont destinées à l'urbanisation, le reste devant supporter les nouveaux projets agricoles de l'EPA.

A long terme, l'équipe adopte une politique de remembrement et de réorganisation foncière pour les autres terres agricoles : l'exemple de la commune de Réau, dans laquelle six propriétaires se partagent des parcelles éclatées sur le territoire, a été pris pour illustrer un possible échange de terrains afin de constituer des blocs cohérents.

La présence du plateau agricole à l'est impose une extension limitée des communes associées, tandis que celles situées à l'ouest seront ouvertes à l'urbanisation. Cependant, l'équipe n'a pas souhaité augmenter la fracture entre les deux milieux, et propose un renforcement des lignes de bus et des pistes cyclables, connectées au RER, pour un maillage adapté à de nouveaux usages : des fermes urbaines reconverties en points de vente au détail des productions locales, mais aussi du tourisme avec la mise en valeur des châteaux, musées et sites remarquables du territoire.

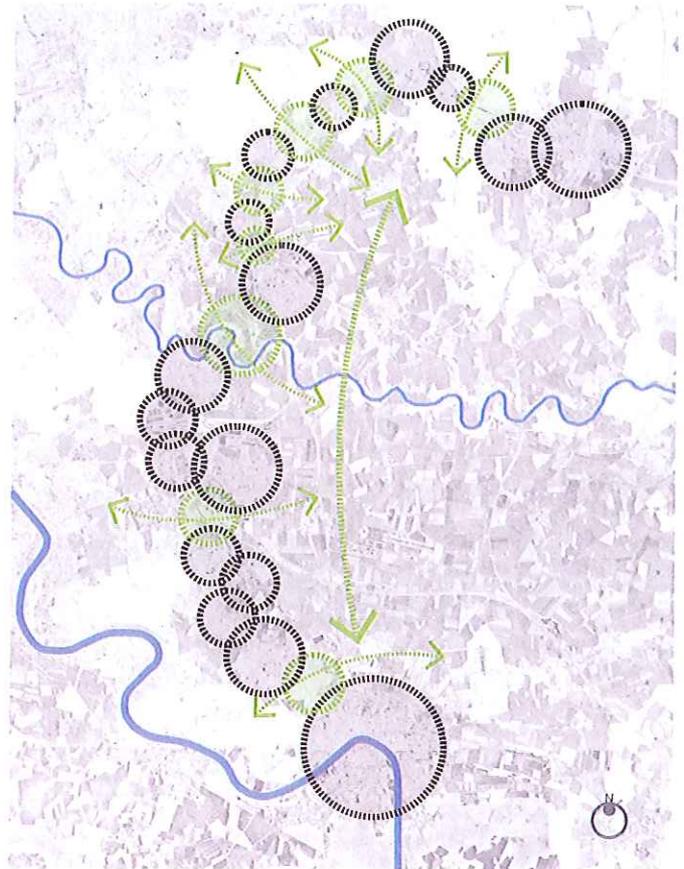
Cette réflexion sur l'identité a été appréciée du jury, tout comme la stratégie foncière, mais celui-ci a regretté que le groupe se soit focalisé sur la ville nouvelle. Si elle se trouvait effectivement dans le périmètre d'étude, Sénart ne constituait pas pour autant le sujet. « The Green after Tomorrow » partage la 3^e place du classement avec le projet « Sénharbor ».



LE « SEINE ET MARNE » POLY-CULTURE NETWORK

L'idée maîtresse de ce projet est qu'il faut arrêter de considérer l'interface rural-urbain comme une ligne de conflit entre deux systèmes (extension urbaine d'un côté et protection des terres agricoles de l'autre), mais intégrer ces deux entités afin de penser le territoire comme un seul et même système cohérent. Pour résoudre cette difficile coexistence, le groupe a choisi de reprendre le concept monoculture / polyculture en appliquant le passage de l'un à l'autre au territoire. Leur méthode se résume en cinq points stratégiques. Il s'agit tout d'abord de dresser une typologie des zones mono-fonctionnelles existantes : résidentielle, industrielle, agricole (trois sous-catégories : champs, forêt, rivière), infrastructures (autoroute, chemin, échangeur) et espaces délaissés. Une fois ces « clusters » délimités, les espaces de transition entre ces zones sont définis en tant que tels, avant d'identifier des sites spécifiques qui ne soient pas seulement porteurs de problèmes, mais zones d'opportunités. A chacune de ces micro-situations sont ajoutées des fonctionnalités créant des zones de mixité (de polyculture), ce qui permet la réappropriation immédiate de ces sites jusqu'ici mal vécus. Dans un quatrième temps, ces lieux ponctuels sont reliés par des éléments structurants comme les infrastructures, créant ainsi une continuité de fonctions et d'identité. Le résultat n'est pas un master plan, mais une analyse conceptuelle du territoire, par la création de chaînes d'activité promouvant une identité territoriale basée sur le développement durable. Il s'agit de rendre horizontal un territoire fonctionnant jusqu'ici de manière verticale.

Cette démarche refusant le master plan, mais transformant l'existant par de petits projets ponctuels a été jugée très innovante, très réactive, pouvant susciter l'intérêt des élus. Elle a été récompensée par la 2^e place ex-æquo.



Un chaîne de points de transition entre les milieux urbain et rural.

^ THE LINK OF CONVERGENCE

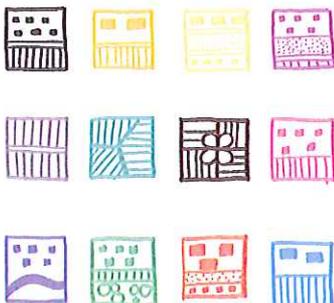
Cette proposition ne pose pas de rupture nette entre le milieu urbain et le rural, mais se propose de réfléchir à la porosité de la limite. Le territoire de Sénart présente de nombreux clusters urbains, entre lesquels subsiste une agriculture en péril, voire des espaces sans destination. Au lieu de les considérer uniquement comme une réserve foncière, propice à la densification, l'équipe intègre la préservation de ces respirations. Une chaîne rythmée par l'alternance de bâti et de nature se dessine, à la fois barrière de protection de l'espace rural à l'est, et transition perméable entre les deux milieux.

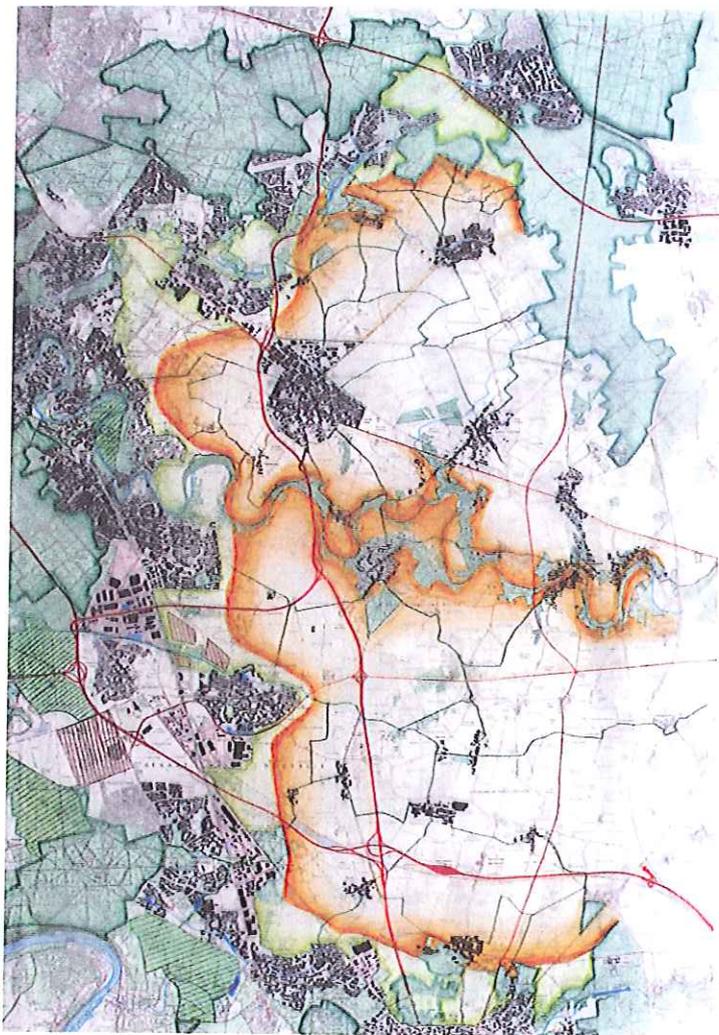
Les maillons verts accueillent de l'agriculture de proximité, privilégiant le maraîchage et les élevages de chevaux ou de moutons pour en faire des espaces de loisirs et de tourisme, et redonner ainsi une identité au territoire. A proximité, les clusters urbains se densifient. A la jonction des maillons, l'habitat s'associe aux activités agricoles par les jardins potagers d'un éco-quartier et les échanges avec les exploitations maraîchères.

Le jury souligne que l'équipe a été une des seules à amorcer une réflexion sur le pôle aéronautique de Villaroche, en proposant notamment au TGV d'y marquer un arrêt. Les boisements importants, fractionnés, pour intégrer les infrastructures actuellement coupantes sur le territoire, ont également été appréciés. Mais peut-on réellement faire évoluer le rural et l'urbain en harmonie ? Le jury s'interroge, et « The Link of Convergence » atteint la seconde place du classement, ex-æquo avec Be Seine-et-Marne.

Identification de « microsituations ».

MICROSITUATIONS





< LA MÉTAPHORE SÉNHARBOR

L'équipe « Sénharbor » a relevé dans l'est francilien des villes centrées sur elles-mêmes, tournant le dos à la campagne. Pour inverser le regard, l'équipe a choisi la métaphore de la mer : et si la limite entre l'urbain et le rural se transformait en littoral, avec ses ports et sa vue sur une vaste étendue parsemée d'îles ? La métaphore a le mérite d'imposer une limite nette à l'urbanisation. Elle n'est cependant pas brutale : des parcs agricoles assurent la transition avec le grand large.

Sénart, désormais « Sénharbor », Marne-la-Vallée et Melun deviennent des ports, Meaux et Provins des îles perdues dans l'océan agricole. Les uns renforcent leur position de pôle d'échanges, les autres leur autonomie et leur identité.

Si le jury apprécie la forte valeur que donne la métaphore maritime au territoire agricole, force est de constater qu'il est coûteux de construire en mer, mais facile et économique dans le plateau agricole de Brie. Par ailleurs, une mer champêtre suppose un niveau de protection réglementaire, une volonté politique et un engagement collectif que les membres du jury ont jugé trop difficiles à atteindre. « Sénharbor » reste sur la troisième marche du podium, mais le projet ne livre pas moins un nouveau regard sur le paysage agricole, qui mérite d'être salué.

< Les zones urbanisées comme « côte » et comme « îles » d'un grand large agricole.

La composition du jury

Le jury de ces 28^{es} ateliers était composé de :

- 16 membres franciliens, dont notamment Vincent Elbé, président du CG de Seine-et-Marne; Pierre-André Périssol, ancien ministre, président des ateliers et maire de Moulins; Hélène Peskine, responsable des politiques d'aménagement durable à la Driea-Idf; François Delarue, président de l'Aftrp et vice-président des Ateliers, Dominique Gillot, vice-présidente du CG du Val-d'Oise; Bruno Depresle, directeur général de l'Epa Sénart; et Luc Raimbault, directeur général adjoint de la CA de Cergy Pontoise;
- 9 membres internationaux: P.V.K. Rameshwar (Inde, CEPT Amedhabad), Fabio Todeschini (Afrique du Sud, Cape Town), Elena Grigorieva (Russie, vice-présidente de l'union des architectes de Russie), Boris Litvinov (Russie, Irkutsk), Eduardo Guimaraes (Brésil, architecte, maire-adjoint aux relations internationales de Curitiba), Alassane Ndiaye (Sénégal, adjoint au maire de Thiès), Ngoc Tran Nguyen (Vietnam, delta du Mékong), Roland Karthaus (Royaume-Uni, Architecte professeur à l'University of East London), Masami Kobayashi (Japon, professeur à l'Université Meiji).

(suite de la page 60)

→ m'age que cela ne reste qu'au niveau de la déclaration d'intention, même si elle est appliquée à un territoire. Ignorer l'impact de leur travail sur le territoire « limite un peu la motivation et l'imagination » : « je ne sais pas si cela va apporter quelque chose de concret au territoire, je l'espère... », confie ainsi l'un des participants.

Pourtant le Conseil général de Seine-et-Marne, par la voix de Pascal Berthes qui s'estime « très satisfait » des résultats de cette année, compte bien réutiliser les projets, en les « confrontant aux éléments réels économiques et sociaux de l'agriculture » et en « les croisant avec de grandes thématiques » telles que « le devenir de l'agriculture, la mobilité, la question de savoir combien et comment construire... », bref de « savoir ce qu'il va se passer concrètement à l'horizon cinq-dix ans sur le territoire, en lien avec la PAC 2013 ». Le Département est d'ailleurs de nouveau territoire candidat pour l'édition 2012 des Ateliers, qui portera sur « le paysage métropolitain ». L'édition 2011 explorera l'axe historique de La Défense-Paris et sa relation avec la capitale et les territoires environnants.

Constance Aspart et Jilliane Pollak